

Contrôle des tuniciers coloniaux

Traitement par le séchage à l'air lorsque les huîtres et les structures d'élevage sont déployées sur l'eau

Méthode :

1. Exposer les huîtres et l'équipement à l'air en retournant les structures d'élevage.
2. Faire sécher pour une période d'environ 48 heures selon les conditions météorologiques.

Recommandations :

1. Dans les cas d'infestation grave, il peut être nécessaire de faire cet exercice à toutes les deux semaines tout en reconnaissant que le retournement fréquent des structures peut avoir un impact sur la croissance des huîtres. La fréquence du traitement doit être déterminée en fonction de l'analyse coût-bénéfice de la procédure.
2. La période de traitement devrait commencer dès l'apparition des organismes (alors qu'ils sont de très petite taille) afin d'exercer un meilleur contrôle sur leur présence.
3. À la fin de la saison de croissance, il peut s'avérer bénéfique de faire un dernier retournement pour faire sécher les structures le plus possible tout juste avant de procéder à l'hivernage des installations.

Juillet 2018

Contrôle des tuniciers coloniaux

Traitement par le séchage à l'air de l'équipement aquacole sur terre

Méthode :

1. Laisser l'équipement sécher à l'air sur terre pour un minimum de 3 jours (selon les conditions météorologiques).
2. Arroser quelques minutes à l'eau douce à l'aide d'un pistolet d'arrosage.

(Source: Karney et al., *Invasive tunicates at Shellfish Restoration and Aquaculture Sites on Martha's Vineyard, Massachusetts*
http://www.rimeis.org/stakeholders/docs/aquaculture/ais_shellfish_poster.pdf)

Recommandations :

1. Les conditions météorologiques peuvent grandement influencer le temps de séchage. Il est important de s'assurer que l'équipement est sec avant de l'arroser.
2. Effectuer l'opération d'arrosage loin de tout plan d'eau afin de réduire les risques de propagation par ruissellement.

Juillet 2018

Contrôle des tuniciers coloniaux

Traitement par immersion dans une solution de chaux hydratée à 4% et de saumure à 30% (= 300‰)*

Méthode :

1. Préparer une solution dans un grand bac en mélangeant :
 - 4 kg de chaux (8.4 lb)
 - 29 kg de sel (64 lb)
 - 96 litres d'eau (25.4 gallons)
2. Immerger les huîtres/l'équipement pendant 30 secondes.
3. Laisser sécher à l'air au moins une (1) heure pour éviter la dilution du traitement.

*Traitement proposé par Pêches et Océans Canada (Juin 2011)

Recommandations :

1. Pour un meilleur contrôle, les traitements doivent être effectués dès l'apparition des organismes (alors qu'ils sont de très petite taille).
2. Traiter les huîtres/équipement juste avant de les transférer dans un autre plan d'eau.
3. Mettre en place un calendrier de traitement.
4. Secouer les huîtres avant le traitement afin de les encourager à refermer leur coquille.
5. Disposer de la solution de sorte à éviter les risques de ruissellement dans un plan d'eau.

Juillet 2018

Contrôle des tuniciers coloniaux

Pratiques suggérées atténuer les risques de propagation

- En raison du RISQUE DE PROPAGATION **ÉLEVÉ**, il est préférable de **NE PAS laver les équipements/enlever les tuniciers sur l'eau avec un nettoyeur à haute pression ou autres moyens**. Le lavage peut occasionner la fragmentation des colonies de tuniciers risquant ainsi de les propager davantage car ils peuvent être viables pendant au moins 18 jours après un tel traitement (Paetzold and Davidson, 2010). Afin de maximiser l'efficacité du traitement, il est recommandé de procéder au lavage *sur terre* seulement lorsque l'équipement est complètement sec.
- Traiter les huîtres/équipements avant de les transférer s'un plan d'eau à un autre.
- Après avoir sorti les bateaux, moteurs et remorques de l'eau, il est important de les inspecter et de retirer toutes plantes ou organismes (jeter ces derniers dans une poubelle ou un composteur sur terre). Il faut également vider l'eau de la cale et des autres endroits pouvant retenir l'eau de mer (ex : moteur, bacs). Ensuite, laver à l'eau douce ou avec du vinaigre pur à l'aide d'un pistolet d'arrosage. **Effectuer toutes ces opérations loin de tout plan d'eau** afin de réduire tout risque de propagation par ruissellement. Faire sécher au moins une heure avant de déployer dans un autre plan d'eau.
- Lorsqu'on doit visiter plus d'un plan d'eau au cours d'une même journée, les travaux devraient commencer dans les eaux non infestées de tuniciers, puis se terminer dans les eaux où leur présence est confirmée.
- Afin de diminuer le risque de propager des organismes indésirables, les équipements usés ou non-réutilisables doivent être jetés dans un lieu d'enfouissement agréé; il en va de même pour les coquilles d'huîtres mortes.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé d'appliquer une peinture antisalissure écologique sur les bateaux et les moteurs.

Juillet 2018